

ne soit faite au ministre. Le Bureau ou le comité exécutif du Bureau peut étudier les demandes de cette nature ne se rapportant pas au changement de propriétaire ou au changement de contrôle lors d'une réunion ordinaire.

Conformément aux dispositions de la loi sur la radiodiffusion, le Bureau a énoncé le Règlement sur la radiodiffusion (AM), le Règlement sur la télévision, et le Règlement sur la radiodiffusion à modulation de fréquences (FM).

Installations de radiodiffusion.—Le 1^{er} avril 1966, la Société Radio-Canada exploitait 31 stations de radiodiffusion AM, six stations de radiodiffusion FM, 16 stations de radiodiffusion à ondes courtes, 49 stations de télévision (y compris les stations satellites) et 141 transmetteurs à relais de faible puissance. A la même date, les sociétés privées exploitaient 243 stations de radiodiffusion AM, 59 stations de radiodiffusion FM, six stations de radiodiffusion à ondes courtes et 204 stations de télévision (stations satellites comprises). Sauf 15, toutes les stations privées de télévision et bon nombre de stations privées de radio sont affiliées à Radio-Canada et contribuent à la distribution des services nationaux de radio et de télévision sur les réseaux exploités par Radio-Canada. Sur les 15 stations privées de télévision qui ne sont pas affiliées, 11 constituent la *CTV Television Network Limited* qui a commencé de fonctionner à l'automne de 1961. Les quatre autres (à Québec, Hamilton, Chicoutimi et Montréal) n'ont aucune affiliation.

L'essor des systèmes de télévision à antenne collective revêt une importance particulière pour tous les organismes de radiodiffusion, publics ou privés. Ces systèmes, qui relient des abonnés payants à un réseau de réception et de réémission, rendent la télévision accessible à des gens qui en seraient autrement privés et, par le fait même, étendent la zone de desserte des stations existantes. L'expansion de ces systèmes peut avoir d'importantes répercussions, qui pour la plupart n'ont pu être mesurées jusqu'ici, sur la télévision elle-même.

Activité de la Société Radio-Canada en 1965-1966

Télévision.—L'expansion et l'amélioration du service national de télévision ne cessent de préoccuper Radio-Canada. Au 31 mars 1966, parmi les 15,800,000 Canadiens d'expression anglaise ou bilingues, environ 60 p. 100 bénéficient du service de télévision complet de la chaîne anglaise par l'entremise de Radio-Canada; un autre 33 p. 100 sont desservis partiellement par des stations privées qui font partie du réseau anglais de télévision de Radio-Canada. On évalue à 6,230,000 le nombre des Canadiens qui ne parlent que le français ou qui sont bilingues. Un service complet de télévision en langue française est accessible à plus de 64 p. 100 de ce nombre par l'entremise des stations de Radio-Canada, et les postes affiliés offrent un service partiel à une autre portion de 25 p. 100.

Une bonne partie de la population qui reste à desservir habite de petites collectivités disséminées; de ces 2,000 secteurs au moins, environ 72 se trouvent hors de portée du service national. Étendre le service de télévision à ces petites localités sera difficile et coûteux. La Société ne cesse d'examiner la possibilité d'y établir un service satisfaisant et l'ordre de priorité change suivant les circonstances. Quand il s'agit d'établir les priorités, le facteur principal qui intervient est le coût par habitant, les autres facteurs étant la langue et la situation géographique (notamment le degré d'isolement). Le but ultime de la Société est d'assurer dans la mesure du possible, à toutes les parties du Canada, la totalité des émissions du réseau national de Radio-Canada, tant de la télévision que de la radio. Pour l'immédiat, elle vise à combler les vides que n'atteignent pas présentement ni Radio-Canada ni ses postes affiliés.

Vu le développement rapide de la télévision au cours des 13 dernières années, les installations de Radio-Canada se trouvent dispersées à l'intérieur des grands centres. Afin d'obtenir un meilleur rendement, la Société vise à regrouper ses installations à Montréal et à Toronto et elle a entrepris des études dans le but de réaliser une centralisation analogue à Vancouver, Halifax, Ottawa et Winnipeg, à mesure que des fonds sont disponibles. Au cours de 1965-1966, on a achevé la construction d'une nouvelle station de télévision affiliée à Churchill (Man.). En outre, deux nouvelles stations de télévision